

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 21.01.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de janvier à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt et un janvier deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Annick MARTZ KOERNER, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Laurent BAYART – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERALT - Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Henri BECKER – Grégory RICHERT – Hervé DIEBOLD – Jean-Charles WILLM – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO
Madame Béatrice BULOUE donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER
Madame Lydie MOUGEL donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Monsieur Nicolas SCHMITT
Madame Sylvie RISSE donne procuration de vote à Madame Julie LINGELSER
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI

Le quorum étant atteint, Madame Annick MARTZ-KOERNER, 1^{ère} Adjointe au Maire, ouvre la séance

Le Maire :

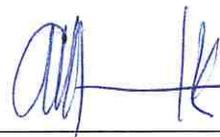
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 30 janvier 2025

Publié sur le site internet de la commune le 30 janvier 2025

Le Maire, Béatrice BULOUE

p.d. Annick MARTZ-KOERNER



7. Mise à jour du règlement intérieur du service d'accueil familial

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 6
dont 6 avec procuration

Suite à deux départs à la retraite, la réduction de l'agrément de la crèche familiale de 35 à 29 berceaux et de 9 à 7 assistantes maternelles, à compter du 01 janvier 2025, nécessite la mise à jour du règlement intérieur.

Les modifications du règlement de la crèche familiale portent sur :

- P. 1 : Changement de l'intitulé en « petite crèche familiale »
- P. 5 : Réduction de l'agrément de la crèche familiale

Le règlement intérieur est joint en annexe.

Mme Annick MARTZ-KOERNER, 1^{ère} Adjointe au Maire, propose au conseil municipal d'adopter ce nouveau règlement intérieur à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil municipal,

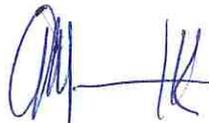
après en avoir délibéré,

ADOPTE le nouveau règlement intérieur du service d'accueil familial à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE
Par 27 voix Pour

Mundolsheim, le 30 janvier 2025

Le Maire,
Par délégation



Annick MARTZ-KOERNER
1^{ère} Adjointe au Maire

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI

